

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2024 – TEMP 113

Demande présentée le : 06 septembre 2024
Par : Société FIR
sis : rue de Dravon – ZA le Petit Aulnay à CHAVENAY (78450)
Au bénéfice de : COHEN Sophie
Adresse : 2 avenue de la Gare à JUZIERS
Surface occupée : une nacelle

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : La société FIR est autorisée à occuper le domaine public à savoir le trottoir avec un véhicule nacelle sis 2 avenue de la Gare à JUZIERS (78)

entre le lundi 23 septembre et le 04 octobre 2024

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 2 avenue de la Gare à JUZIERS
- Traversée obligatoire des piétons signalisation à la charge du demandeur ;
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. La société FIR est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 10 septembre 2024

Le maire, Ketty VARIN

